

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mont-de-Marsan, le 27 mars 2024

Le département des Landes est placé en vigilance météorologique jaune à enjeu de sécurité « orages forts à localement violents », à compter du mercredi 27 mars, 19h00

Le département des Landes est placé en vigilance météorologique jaune à enjeu de sécurité pour le phénomène « orages forts à localement violents » à compter du mercredi 27 mars 2024 à 19h00.

En soirée, un front froid très instable va se déplacer dans la région, entraînant probablement de violents orages sur le département. Des rafales de vent très fortes à extrêmement fortes sont prévues, accompagnées de phénomènes tourbillonnaires possibles, en particulier près du littoral. Des chutes de grêle ou de grésil pourraient également se produire, avec des pluies intenses. Il est prévu des rafales de vent atteignant 80 à 100 km/h, localement jusqu'à 110 km/h près de la côte, tandis qu'à l'intérieur des terres, les rafales seront généralement comprises entre 60 et 80 km/h, localement jusqu'à 90 km/h.

Conseils de comportement à adopter :

- Je me tiens informé auprès des autorités ;
- Je m'abrite dans un bâtiment en dur ;
- Je protège ma maison et les biens exposés au vent. Je limite mes déplacements ;
- Je prends garde aux chutes d'arbres et d'objets ;
- Je n'interviens pas sur les toits ;
- J'évite d'utiliser mon téléphone et les appareils électriques. J'installe les groupes électrogènes à l'extérieur de la maison.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez consulter le site Météo France à l'adresse suivante : <https://vigilance.meteofrance.fr/fr/landes>

Cabinet de la préfète des Landes

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Loïc Marzin – 05 58 06 72 49 / 07 89 05 11 72 / 06 32 63 68 82

Cécile Baudisson – 05 58 06 58 14 / 06 81 36 25 24

24 Rue Victor Hugo, 40021
Mont-de-Marsan

✉ pref-communication@landes.gouv.fr

🌐 <https://www.landes.gouv.fr/>

Suivez-nous sur :

